



**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

**Le 18 juin 2020**

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 18 juin à 19 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : madame Jocelyne Bates, madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Martin Gélinas, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

**29-06-20 Ouverture de l'assemblée**

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 18h48.

ADOPTÉE

**30-06-20 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

**31-06-20 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 mai 2020**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Martin Gélinas et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 mai 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Dépôt des statistiques mensuelles 2020 – opérations**

Le chef de division aux opérations, Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques mensuelles pour les mois de janvier, février et mars pour les opérations incendie et premiers répondants.

Au total, pour ce premier trimestre 2020, il y a eu 193 appels pour les opérations incendies comparativement à 188 en 2019 et 300 appels en 2020 pour les premiers répondants comparativement à 352 pour la même période en 2019.

**32-06-20 Adoption de la convention collective des cols blancs**

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue quant à la négociation d'une première convention collective pour les employés cols blancs de la Régie ;

CONSIDÉRANT que cette convention collective vise la période de 2016 à 2025 et prend effet au moment de la signature pour se terminer le 30 août 2025;

CONSIDÉRANT que ce groupe de salariés n'avait pas eu d'augmentation salariale depuis le début des opérations de la Régie, la convention collective prévoit des augmentations salariales rétroactives au 1er septembre 2016 pour les employés actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, et appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le président et la vice-présidente de la Régie à apposer leurs signatures à cette convention collective;

ET D'AUTORISER monsieur Alexandre Tremblay, directeur et secrétaire-trésorier, à donner effet à la présente résolution et à faire le nécessaire pour signer la convention collective des employés cols blancs de la Régie et pour l'exécuter.

ADOPTÉE

**33-06-20 Fin de contrat du chef aux opérations – Daniel Bergevin**

CONSIDÉRANT que la fin de contrat du chef aux opérations Daniel Bergevin arrivait à échéance le 14 juin 2020;

CONSIDÉRANT que celui-ci a manifesté son intention de prendre sa retraite en date du 10 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration entérine le départ à la retraite du chef aux opérations Daniel Bergevin à compter du 10 juin 2020;

QUE les membres du conseil d'administration offrent à M. Bergevin leurs remerciements et leurs félicitations pour ses 30 ans de loyaux services;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Bergevin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**34-06-20 Démission du chef aux opérations – Martin Sauvé**

CONSIDÉRANT la démission du chef aux opérations, Monsieur Martin Sauvé, en date du 4 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de monsieur Martin Sauvé, celle-ci prenant effet rétroactivement au 4 juin 2020.

**ADOPTÉE**

**35-06-20 Embauche à la fonction de chef aux opérations**

CONSIDÉRANT qu'un poste de chef aux opérations est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que la structure organisationnelle est composée de cinq (5) chefs aux opérations, l'équipe est présentement incomplète;

CONSIDÉRANT que cette fonction est stratégiquement incontournable afin d'assurer une gestion quotidienne et un suivi opérationnel efficace et efficient à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une candidature intéressante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

QUE le Conseil d'administration embauche monsieur Yannick Cyr au poste de chef aux opérations pour un début d'emploi le 6 juillet à la Régie. Monsieur Cyr est assujéti à une période d'essai de 6 mois de travail continu débutant à son premier jour de travail;

QUE son salaire et ses conditions de travail soient ceux inclus dans le Recueil régissant le groupe d'employés-cadres de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

**36-06-20 Acquisition et fourniture d'un véhicule utilitaire sport 4x4 neuf, 2020 ou plus récent, avec «Police Pack», à même l'excédent de fonctionnements non affecté**

CONSIDÉRANT l'accident de la route survenu le 18 mai 2020 impliquant le véhicule d'un chef aux opérations Chevrolet Tahoe 2017 identifié 123, lors d'une intervention;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance a déclaré le véhicule perte totale;

CONSIDÉRANT que ce véhicule est utilisé sur chaque appel d'intervention et qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement rapidement pour le volet opérationnel de la Régie;

CONSIDÉRANT le règlement 2019-14 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le règlement 2019-13 intitulé : « Politique de délégation de pouvoirs » qui détermine les règles et modalités applicables aux appels d'offres, les délégations de pouvoir ainsi que la politique d'achat de la Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro RICA-2020-03 intitulé : Livraison et fourniture d'un véhicule utilitaire sport 4x4 neuf, 2020 ou plus récent, avec «Police Pack»;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suivantes :

- Rive-Sud Chrysler : soumission conforme : 47 399, 29 \$
- Morand Ford : soumission non conforme : 55 240,89 \$

CONSIDÉRANT que la Régie peut financer cet investissement en immobilisation à même l'excédent de fonctionnements non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par madame Jocelyne Bates et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine octroie le contrat de fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire sport 4x4 neuf, 2020 ou plus récent, avec «Police Pack» au plus bas soumissionnaire conforme, soit RIVE-SUD CHRYSLER pour la somme de 47 399,29 \$ taxes incluses;

ET QUE l'achat du véhicule soit financé à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE

**37-06-20      Approbation des listes des chèques émis et des salaires**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 471 347,93 \$ selon la liste déposée en date du 11 juin 2020 et couvrant la période du 6 avril 2020 au 17 mai 2020;

D'approuver la liste des chèques émis au montant de 209 899,43 \$ selon la liste déposée en date du 11 juin 2020 et couvrant la période du 1er avril 2020 au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

**38-06-20      Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu que l'assemblée soit levée. Il est 18 h 55.

ADOPTÉE



M. Jean-Claude Boyer  
Président



M. Alexandre Tremblay  
Secrétaire-trésorier



